



Fédération Française de Ski

www.ffs.fr - contact@ffs.fr

DESTINATAIRES :

Les Conseillers Techniques Sportifs ski alpin,
Les Présidents des Comités de Ski (au siège)
Les Présidents des Bureaux Techniques Régionaux
SNMSF, AFESA, ENSA

Copie : Michel VION et Fabien SAGUEZ

N /Référence : TN19/LLQ/CQ

Annecy, le 13 novembre 2018

OBJET : STAGE TRACEUR NATIONAL ALPIN 2019

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer de l'organisation d'un stage « **Traceur National Alpin** » suivi d'un examen :

A TIGNES (SAVOIE)
du mercredi 9 janvier 2019 à 20H30
au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00

Peuvent être candidats, sous couvert de la Commission Technique de leur Comité Régional, **les titulaires du Brevet de Traceur Régional** (diplômé depuis 1 an minimum et 4 ans maximum mais nous souhaitons aussi qu'ils aient tracé des courses), **en possession de la licence FFS 2018-2019**. La filière d'inscription par le SNMSF existe également comme par le passé.

Les candidatures sont à adresser à la Fédération Française de Ski dans la limite de 15 candidats. Vous trouverez ci-joint un formulaire d'inscription à nous retourner **avant le 19 DECEMBRE 2018**.
Vous recevrez une convocation semaine 52.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments sportifs, les meilleurs.

Le Chargé de Mission
Formation des Cadres Alpains,

Loïc LE QUELLEC

PJ : 1 Formulaire d'inscription

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

STAGE TRACEUR NATIONAL 2019
 - A nous retourner avant le 19 DECEMBRE 2018

(15 candidats maximum)

A TIGNES

du mercredi 9 janvier 2019 à 20H30
 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00

TARIF DU STAGE : 170 € : en pension complète forfaits et frais pédagogiques inclus

☞ **Hébergement à l'UCPA**

En externat : 50 €

N°de licence FFS :

Comité de Ski :

Nom du Club :

Date d'obtention du titre de Traceur Régional (ou recyclage) :

Indiquez ci-dessous les épreuves dont vous avez effectué le traçage :

* *
 * *

Nom/Prénom/Adresse :

N° de téléphone et email (impératif) :

Date :

Signature :

Ce formulaire est à retourner avant le 19 DECEMBRE 2018 accompagné des pièces suivantes :

⇒ Photocopie du Brevet de Traceur Régional ou attestation, si la mention "T.R. ..." ne figure pas sur votre licence.

⇒ un chèque de 170 € ou 50 € à l'ordre de la FFS